

MAIRIE DE LA BOUILLE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 4 avril 2008 à 20h30

PRESENTS : M. TEMPERTON, Maire – M. DUQUESNE, 1^{er} adjoint – Mme PESLE, 2^{ème} adjoint – M. THOMAS, 3^{ème} adjoint – Mme DE ARAUJO - LE BRETON - Mlles COUSIN – LE STUM – Messieurs BARIL - GILLES – LHUISSIER – HEURTEVENT – MENG - PIEDELEU

PROCURATIONS : Mme THOMAS MALEVILLE Agnès à M.BARIL Jean-Jacques

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DE ARAUJO Christine

LE QUORUM CONSTATE

Le compte-rendu de la séance du 22 mars 2008 est approuvé à l'unanimité.

I - CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DELEGATIONS

Monsieur Temperton Joël Maire de La Bouille informe le conseil municipal sur les délégations de fonctions données aux adjoints à savoir :

Monsieur Duquesne – 1^{er} Adjoint : affaires courantes – urbanisme – voirie – sécurité ;

Madame Pesle – 2^{ème} Adjoint : finances – communication ;

Monsieur Thomas – 3^{ème} Adjoint : relations avec les associations – animation – culture – environnement – loisirs – tourisme – jeunesse ;

La commission d'Appel d'offres : elle est constituée en tenant compte des 2 listes en présence lors du renouvellement municipal, elle est composée de Monsieur le Maire, Président et 3 conseillers municipaux titulaires et 3 conseiller municipaux suppléants.

La commission communale de l'action sociale : composée de 9 membres, Monsieur le Maire Président et 4 conseillers municipaux, (5 candidats pour 4 postes, Mlle Le Stum se retire) reste à nommer les représentants des différentes fédérations (Aînés ruraux (en attente d'une réponse de M.Ganéé), affaires familiales (Mme Piedeleu a donné son accord), handicapés (Mme Feugret a donné son accord) et un délégué désigné par Monsieur le Maire.

Chaque adjoint sera dans une commission en tant qu'animateur.

Monsieur le Maire souhaite que les commissions soient composées d'au moins 4 à 5 personnes.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est possible de faire appel à des compétences extérieures lors des réunions des commissions (sauf CCAS).

Une commission « Eglise/restauration » est créée : elle aura en charge la réactualisation d'une étude faite en 2002 (environ 10 000€ engagés) et trouver les fonds nécessaires à la restauration.

S.I.E.R.G. : sont nommés Messieurs Temperton et Piedeleu Titulaires et Messieurs Duquesne et Gilles suppléants.

Correspondant défense : Monsieur THOMAS Jean-Jacques avec son accord est désigné pour occuper ce poste.

Restera à former la commission communale des impôts directs : composée de 7 membres : Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué et 6 commissaires titulaires. Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par Monsieur le Directeur des services Fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double dressée par le conseil municipal.

Pour le reste des commissions voir le tableau en annexe n°1

Délégués de l'Agglo : attendre le prochain conseil de l'agglo du 28 avril prochain pour le détail des commissions.

A noter Mme Nelly Tocqueville Maire de Saint Pierre de Manneville : vice présidente des petites communes et Mme Martine Taillandier Maire de Moulineaux conseillère déléguée à la rénovation du Château Robert Le Diable.

II - FIXATION DU NIVEAU DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le conseil Municipal,

VU les articles L.2123-17 à L.2123-24-1 du CGCT ;

Fixe à l'unanimité l'indemnité de Monsieur TEMPERTON Joël Maire de la commune de La Bouille pour l'exercice de ses fonctions à raison de 31% de l'indice 1015 de la fonction publique, à savoir 1159.79€ brut par mois ;

- les limites du montant de cette indemnité sont déterminées en appliquant le barème suivant :

population	indemnités mensuelles maximales des Maires	
	taux maximal en % de l'IBT (indice brut 1015 valeur du traitement mensuel brut au 1er mars 2008 : 3741,25€)	en €
moins de 500	17%	636,01
de 500 à 999	31%	1159,79
de 1000 à 3499	43%	1608,74
de 3500 à 9999	55%	2057,69
de 10000 à 19999	65%	2431,81
de 20000 à 49999	90%	3367,13
de 50000 à 99999	110%	4115,38
plus de 100000	145%	5424,81

Fixe à l'unanimité l'indemnité de Monsieur DUQUESNE Francis 1^{er} Adjoint, de Madame PESLE Joëlle 2^{ème} Adjoint et de Monsieur THOMAS Jean-Jacques 3^{ème} Adjoint, pour l'exercice de leurs fonctions d'adjoints à Monsieur le Maire, à raison de 8.25% de l'indice 1015 de la fonction publique, à savoir 308.65€ brut par mois ;

- les limites du montant de cette indemnité sont déterminées en appliquant le barème suivant :

population	indemnités mensuelles maximales des Adjointes	
	taux maximal en % de l'IBT (indice brut 1015 valeur du traitement mensuel brut au 1er mars 2008 : 3741,25€)	en €
moins de 500	6,60%	246,92
de 500 à 999	8,25%	308,65
de 1000 à 3499	16,50%	617,31
de 3500 à 9999	22,00%	823,08
de 10000 à 19999	27,50%	1028,84
de 20000 à 49999	33,00%	1234,61
de 50000 à 99999	44,00%	1646,15
de 100000 à 200000	66,00%	2469,23
plus de 200000	72,50%	2712,41

Dit que cette décision prend effet au 22 mars 2008.

III - VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les crédits globaux ont été votés lors du budget le 18/01/08.

Le conseil municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré vote la répartition des subventions selon le tableau ci-dessous. Les membres du conseil municipal qui ont des fonctions dans chaque association se sont abstenus au moment du vote.

	Proposition 2008	vote
ANCIENS COMBATTANTS	380,00	380,00
A.S.B.M.	1200,00	1200,00
AMICALE DES AÎNES	650,00	650,00
COMITE DE JUMELAGE	800,00	800,00
COMITE DE JUMELAGE/EXCEPTIONNEL	200,00	200,00
COOP.SCOLAIRE	457,00	457,00
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE LA BOUILLE	3000,00	3000,00
L'ELAN BOUILLAIS	765,00	765,00
L.B.T.C.	2500,00	2500,00
AMICALE DES POMPIERS	160,00	160,00
A.D.M.R.	240,00	240,00
École SAINTE MARIE	1504,00	1504,00
	11 856,00	11856,00

prévision budgétaire / 12 000 €

IV - SALON DE PEINTURE 2008

SALON DE PEINTURE 2008 : il se tiendra du 1^{er} mai au 12 mai 2008 au Grenier à Sel. L'invité d'honneur est Gérard Bontemps. Le vernissage aura lieu le jeudi 1^{er} mai à 17h00.

Le conseil municipal fixe les tarifs suivants qui seront encaissés sur la régie location :

Vente des programmes : 2€

Gratuité des frais d'accrochage pour les peintres Bouillais. Pour les autres 20€.

La commune encaissera 10% sur la vente de chaque œuvre.

Prix de la municipalité : 230€ (le jury se réunira le mercredi 30/04 à 18h00)

Prix du salon : 300€ (jury composé des organisateurs et de l'invité d'honneur).

Monsieur et Madame Turquer qui s'occupaient du salon de peinture depuis de nombreuses années ont passé la main. Ce sont désormais Messieurs Dassonneville et Quesney qui sont chargés de l'organisation. Monsieur Turquer sera l'invité d'honneur du salon 2009.

Monsieur le Maire souhaite que ce salon ne soit pas exclusivement réservé aux artistes confirmés mais également aux amateurs.

V - QUESTIONS DIVERSES

Prochaines réunions et informations diverses :

- Monsieur le Maire souhaite que toutes les commissions se réunissent très rapidement ;
- La commission animation devra être divisée en sous commission ;

- *Réunion du conseil municipal prévue le jeudi 15 mai 2008 à 20h30 ;*
- *Réunion de travail du conseil municipal le mardi 6 mai à 20h30 ;*
- *Le mardi 22 avril à 19h00 accueil de Mr et Mme Camia pour leur noce d'or – une cérémonie sera faite en leur honneur pour service rendu ;*
- *Monsieur Thomas donne lecture du calendrier des manifestations prévues ;*
- *Remise du bandeau de la demoiselle de l'Armada le samedi 5 avril à 11h00 en présence de M. Patrick Herr et des organisateurs de l'armada ;*
- *Lecture d'une lettre de félicitations de Monsieur le Président du Conseil Général aux Elus ;*
- *Distribution de documents budgétaires 2007 et 2008 aux Elus pour information ;*

PLUS RIEN A L'ORDRE DU JOUR LA SEANCE EST LEVEE A 22h45